

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Aperçu de session

Session d'été Conseil national 2024

Date de publication : 16.05.2024





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
22.085 — Loi sur la protection de l'environnement. Modification	Adaptation	4
23.3366 — Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap	Adoption	4
23.486 — Maintien de la "carte journalière commune"	Rejet	5
24.3011 — Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025	Adoption	6
24.3000 — Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital	Adoption	7
Empreinte		8



Editorial

La révision de la loi sur la protection de l'environnement et la Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap sont deux des sujets de la prochaine session de printemps qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes quant à une sélection d'objets.

Le thème de la prise en charge des personnes âgées préoccupe fortement les villes. C'est pourquoi que les villes soutiennent la motion "Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap" dans son intégralité.

La proposition concernant prévention du bruit dans la révision de la LPE, l'Union des villes suisses recommande d'adapter le projet actuel et de rejeter la ventilation contrôlée. En ce qui concerne l'assainissement des sites contaminés prévu par la révision de la LPE, l'Union des villes suisses recommande de suivre la position du Conseil des Etats.

En outre, l'Union des villes suisses recommande d'adopter la motion de la CSEC-E «Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025», qui permet un financement approprié et durable de l'EURO 2025 par les villes et la Confédération.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

22.085 Objet du Conseil fédéral

Loi sur la protection de l'environnement. Modification

Mardi, 28 mai 2024	Conseil des Etats
evtl. Lundi, 3 juin 2024	Conseil national
evtl. Mercredi, 5 juin 2024	Conseil des Etats
Mardi, 11 juin 2024	Conseil national

Position: Bruit

Un développement urbain de qualité passe par des espaces résilients et offrant une qualité de vie aux personnes. Cela comprend la réduction du bruit à la source. Pour les personnes vivant dans les villes et les communes à caractère urbain, cet aspect est important à l'heure actuelle, où la densification vers l'intérieur et la pénurie de logements sont à l'ordre du jour. Si cette condition est remplie, les personnes, les villes et l'économie seront gagnantes, et l'admissibilité des projets de logements aux autorisations s'en verra en outre accrue. Ces préoccupations essentielles des villes et des personnes qui y vivent ne sont toutefois pas prises en compte par la version proposée actuellement. Celle-ci ne prévoit pas de réduction du bruit à la source, et l'espace urbain s'en trouve affaibli. Au lieu de cela, on se focalise sur le seul secteur de la construction.

Pour les permis de construire, en cas de dépassement des valeurs limites, les personnes concernées vivant dans les villes et les agglomérations se verront désormais proposer, soit d'emblée, selon le Conseil des États, soit a posteriori, selon le Conseil national, une ventilation contrôlée des locaux d'habitation, non encore définie, à titre de solution permettant de vivre à l'intérieur tout en étant exposé au bruit. Une ventilation de ce type ne contribue toutefois pas à renforcer l'espace urbain ni à rendre agréable la qualité de l'habitat, qui est liée à l'ouverture des fenêtres. Le nombre de fenêtres proposées, qui, là aussi en amont ou en aval selon les Conseils, peuvent être ouvertes dans une partie des pièces sensibles au bruit, ou un espace extérieur calme à titre de mesure compensatoire, ne contrebalancent guère ce déficit et font l'impasse sur un développement urbain et résidentiel de qualité.

L'Union des villes suisses recommande de modifier le projet actuel et de rejeter la ventilation contrôlée.

Sites contaminés (art. 32c à 32e ter)

En ce qui concerne l'assainissement des sites contaminés prévu par la révision de la LPE, l'Union des villes suisses approuve l'élargissement des subventions OTAS pour les sites contaminés proposé par le Conseil des États ainsi que l'obligation d'assainir les sites contaminés dans le cas des places de jeux et espaces verts publics préconisée par le Conseil fédéral et le Conseil des États.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet sous cette forme modifiée.



23.3366 Motion Bulliard-Marbach (M-E/FR)

**Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la
vieillesse et du handicap**

erg. Mercredi, 12 juin 2024

Conseil national

Position: Cette motion charge le Conseil fédéral d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les acteurs de la société civile, une Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap stratégie nationale pour la prise en charge et le logement des personnes âgées et des personnes handicapées qui tienne à la fois compte de la dimension de politique sociale et sa dimension sanitaire. Le thème de la prise en charge des personnes âgées préoccupe fortement les villes, car le nombre de ces personnes augmente sans cesse et est appelé à continuer à croître, et l'accès à l'aide et l'assistance est insuffisant. Dans sa **prise de position**, l'Union des villes suisses demande que les trois échelons de l'État se mettent d'accord pour conjointement assumer les responsabilités dans le domaine de l'aide et l'assistance aux personnes âgées et clarifier les compétences. De l'avis des villes, il est très précieux qu'avec son rapport sur la prise en charge des personnes âgées, l'Office fédéral des assurances sociales ait élaboré une base de réflexion. Une stratégie nationale pourrait apporter une contribution bien plus importante encore, raison pour laquelle la motion est soutenue par les villes dans son intégralité.

Recommandation: L'UVS recommande d'adopter la motion.



23.486 Initiative parlementaire Reimann (UDC/SG)

Maintien de la "carte journalière commune"

erg. Jeudi, 13 juin 2024

Conseil national

Position: Cette initiative parlementaire demande le retour de la «Carte journalière Commune» et par là même la suppression de la nouvelle offre, la «Carte journalière dégriffée Commune», lancée au 1^{er} janvier 2024.

En 2020, l'Alliance SwissPass (ASP) a annoncé le retrait de la «Carte journalière Commune» de sa gamme de produits. Les ventes étaient alors en diminution constante. De plus en plus de villes et communes se retrouvaient avec des stocks de cartes invendues, ce qui engendrait des pertes financières considérables pour elles. Ensemble, l'Association des Communes Suisses (ACS), l'UVS et l'ASP ont développé la «Carte journalière dégriffée Commune». Ce produit présente plusieurs avantages par rapport à l'ancienne carte. D'une part, villes et communes ne courent plus aucun risque financier, puisque que seules leur sont facturées les cartes effectivement vendues. D'autre part, il est désormais possible pour les usagères et usagers d'obtenir leur carte soit en format numérique, soit en format papier classique. Enfin, les détentrices et détenteurs d'un abonnement demi-tarif peuvent voyager meilleur marché qu'avec l'ancien produit.

Nous vous invitons à suivre la CTT-N et ne pas donner suite à cette initiative parlementaire. Celle-ci va à l'encontre des efforts des associations communales de proposer aux villes et communes une offre de remplacement de qualité. Elle nuit par ailleurs aux intérêts des villes et communes qui vendent déjà ce nouveau produit, un service apprécié par leur population. En outre, plusieurs déclarations dans le texte de l'intervention parlementaire sont incorrectes et doivent être rectifiées. En effet, le prix moyen des nouvelles cartes ne dépasse pas celui de l'ancien produit: environ 70 % du contingent est constitué de cartes journalières au prix le plus avantageux de 39 francs (avec demi-tarif) et de 52 francs (sans demi-tarif). Par ailleurs, la gestion de la nouvelle carte n'engendre pas de travail administratif supplémentaire pour la grande majorité des villes et communes. Enfin, si 1100 communes proposaient l'ancien produit à leurs habitantes et habitants, elles sont déjà 1070 à le faire pour le nouveau produit, un chiffre qui dépasse nos attentes à ce stade.

L'ACS et l'UVS suivent de près l'évolution de ce produit. Un groupe de spécialistes des villes et communes accompagne son introduction et déploiement. Plusieurs améliorations techniques ont déjà été apportées au nouveau système de cartes. Un bilan plus détaillé sera tiré début 2025.

Empfehlung: Suivi de la recommandation de la CTT-N et ne pas donner suite à l'initiative parlementaire.



24.3011 Motion CSEC-CE

Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025

Jeudi, 13 juin 2024

Conseil national

Position: L'Union des villes suisses voit l'EURO 25 comme une immense chance pour le pays. Dans le cadre de ce qui est la plus grande manifestation sportive spécifiquement féminine d'Europe, 31 matches sont prévus sur près de quatre semaines, dans huit villes de sept cantons.

Les huit villes hôtes s'engagent très fortement pour faire de l'EURO 25 un événement inoubliable et durable, tant sur le plan sportif que sur le plan social. Avec les cantons hôtes, elles ont accordé des crédits considérables, prenant de la sorte les devants. L'Union des villes est clairement de l'avis que la Confédération doit aussi s'engager financièrement de manière appropriée.

Recommandation: L'Union des villes recommande de suivre le Conseil des États et d'adopter la motion.

24.3000 Motion CAJ-CE

Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital

Lundi, 27 mai 2024

Conseil national

Position: Actuellement, les dépenses fiscales ne sont pas prises en compte dans le calcul du minimum vital au sens du droit des poursuites. Il en résulte de nouvelles dettes fiscales pendant que la saisie est en cours, ce qui va à l'encontre des objectifs de l'État concernant ce minimum vital. C'est ce défaut du système que le projet entend corriger, ce que les villes soutiennent pleinement. D'une part, parce que les débitrices et débiteurs seraient ainsi en mesure d'honorer les créances fiscales des collectivités publiques. Les dettes fiscales entraînent des charges administratives pour les villes et les communes, et il existe un risque important que les dettes fiscales ne puissent pas être réglées, même à une date ultérieure. De plus, la règlementation actuelle a pour conséquence que ces personnes ne parviennent pas à sortir du piège de l'endettement. Elles n'ont donc pas de perspective économique et sont menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela retombe également sur les villes, qui, dans de nombreux cantons, sont responsables de l'aide sociale.

Recommandation: L'UVS recommande d'adopter la motion.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)